

2024

La Lettre Bordéroise



PARUTION N°31

MAIRIE
20 BIS RUE DU PRÉ DU ROY
64800 BORDÈRES



Tél. : 05 59 61 20 29
secretariat@village-bordes.fr
village-bordes.fr

Le mot du Maire



Bordéroises, Bordérois,

C'est dans un climat anxieux que l'année 2023 s'est achevée dans notre pays fracturé par des crises multiples d'ordre économique, sociale, écologique, internationale, mettant profondément en cause notre capacité à vivre ensemble dans un cadre apaisé et serein.

Devant cette crise profonde, je suis persuadé que notre pays a besoin de ses communes, ces lieux de démocratie qui respirent et inspirent.

Face à une France du repli et de la crainte, les communes portent l'espérance d'une France ouverte, créative et solidaire.

Cependant, une source d'inquiétudes existe car le contexte inflationniste, la hausse des prix de l'énergie et la baisse des dotations de l'État concourent à l'étouffement financier des communes, mettant ainsi en danger l'équilibre budgétaire de nos collectivités.

Néanmoins, malgré ces contraintes budgétaires, rien ne serait pire à mes yeux que de baisser les bras et laisser libre cours à la morosité et au pessimisme ambiant.

La volonté de l'équipe municipale est d'aller de l'avant, de faire évoluer notre commune afin d'améliorer le cadre de vie sans déroger à l'engagement pris devant vous de ne pas augmenter les impôts locaux.

2023 aura été marquée par le début des travaux de déploiement du réseau d'assainissement collectif et le renouvellement du réseau et des branchements d'eau potable.

Ces travaux, dont la maîtrise d'œuvre et la maîtrise d'ouvrage sont de la seule responsabilité de la Communauté de Communes du Pays de Nay, sont abordés de façon détaillée en page intérieure de ce bulletin.

Cependant, je tiens à remercier les Bordéroises et Bordérois qui, grâce à leur compréhension et leur bienveillance, permettent ainsi à ces travaux, qui impactent notre vie quotidienne, de se dérouler en toute sérénité et sécurité.

Parallèlement à ce chantier d'envergure, plusieurs réalisations importantes auront vu le jour en 2023 :

- Rénovation des locaux de la cantine et de la garderie,
- Isolation des combles perdus de l'école,
- Mise en place de puisards rue de Capbat, rue Trébessé et rue du Pré du Roy,
- Création d'une passerelle à l'orée du bois,
- Rénovation du mur extérieur du cimetière,
- Achat d'un photocopieur,
- Coupure de l'éclairage public de 23h à 6h.

2023 aura également permis de vérifier, une fois de plus, la vitalité de notre tissu associatif dont les initiatives diverses et variées contribuent au dynamisme de notre commune.

Je sais à quel point le rôle des associations est essentiel dans le renforcement du lien social et du vivre ensemble.

Au cours de l'année 2024 qui s'ouvre, il s'agira de poursuivre notre politique de développement maîtrisé et harmonieux de la commune dans le respect de notre rigoureuse politique budgétaire.

Avec mon équipe municipale, nous avons défini les priorités en cherchant le juste équilibre entre la pertinence des attentes des habitants et les projets soutenables financièrement.

Outre la poursuite des travaux d'assainissement collectif (centre bourg et rue de Capbat), 2024 verra quelques projets se concrétiser :

- Réfection du terrain de pétanque du Bartouilh,
- Ravèlement des façades et rénovation extérieure de l'école élémentaire,
- Remplacement des menuiseries extérieures en bois (fenêtres et porte d'entrée) de l'école élémentaire,
- Réfection du sol et des murs de la garderie,
- Aménagement de la cour de l'école maternelle/élémentaire,
- Rénovation du porche et de la porte principale de l'Église,
- Curage des fossés rue du bois et création d'une aire de stationnement en haut du bois.

Vous l'avez compris, l'ambition, l'élan et la vision sont toujours au cœur de notre action municipale. L'énergie, la détermination, l'engagement et le volontarisme de mon équipe seront au rendez-vous en 2024 afin que notre village soit toujours aussi dynamique et agréable à vivre.

Avant de clore cet éditorial, je voudrais m'adresser à vous toutes et tous pour partager mes remerciements.

Remerciements à mon équipe municipale car diriger une commune n'est pas un exercice solitaire. C'est un engagement collectif et quotidien au service de nos concitoyens.

Remerciements aux nombreux bénévoles qui sont le cœur battant de notre commune et qui s'investissent sans compter dans les différentes associations.

Remerciements à nos agents communaux dont le professionnalisme, la compétence et l'investissement auprès des administrés font honneur au service public.

Mesdames, Messieurs, Chers amis,

En mon nom et celui du Conseil Municipal, je vous adresse ainsi qu'à vos proches mes meilleurs vœux de bonheur et de santé et vous souhaite une bonne année 2024.

J'adresse également à toutes celles et ceux qui ont été endeuillés ou frappés par la maladie, mes pensées les plus affectueuses et vous souhaite de renouer en 2024, avec des moments de joie, de sérénité et d'apaisement.

Très belle année 2024 !

**Très sincèrement,
Michel Minvielle**

Sommaire

Le mot du Maire 2

Le Conseil municipal 3 à 5

Les travaux 6 à 7

La vie communale 8 à 11

La vie scolaire 12 à 14

La vie associative 15 à 18

Les infos diverses 19 à 20

L'État civil 20

Création d'un emploi permanent d'adjoint d'animation

Le contrat PEC-CUI (contrat aidé financièrement par l'État) d'un agent exerçant des missions d'animation des temps de garderie, de préparation et de distribution des repas, d'accompagnement des enfants sur la pause méridienne et d'entretien des locaux, au sein des services de cantine et de garderie, étant arrivé à échéance au 19 janvier 2023, il a été convenu de créer, comme

l'autorise l'article L.332-8 3° du Code Général de la Fonction Publique, un emploi permanent à temps non complet d'agent d'animation, d'une durée hebdomadaire moyenne de travail de 20,98/35ème, pour une période de 3 ans, renouvelable par reconduction expresse dans la limite de 6 ans, à compter du 20 janvier 2023.

Extinction partielle de l'éclairage public

En 2017, une réflexion a été engagée par le Conseil municipal sur la pertinence et les possibilités de procéder à une extinction nocturne partielle de l'éclairage public ayant pour but une réduction de la facture énergétique mais également la préservation de l'environnement par la réduction des émissions de gaz à effet de serre et la lutte contre les nuisances lumineuses.

Elle a conduit à la mise en œuvre d'une coupure nocturne de 0h à 6h, jugée compatible avec la sécurité des usagers de la voirie, du bon écoulement du trafic et de la protection des biens et des personnes.

À l'issue d'une période d'observation de 5 ans, il est apparu que l'extinction nocturne de l'éclairage public n'avait pas

d'incidence notable et ne constituait pas une nécessité absolue à certaines heures et certains endroits.

Compte-tenu de l'augmentation des coûts énergétiques annoncés en 2023, il a été décidé de rallonger la durée d'extinction d'une heure. L'interruption est donc désormais programmée de 23h à 6h.

Conditions d'accueil des enfants Bordérois dans les accueils de loisirs sans hébergement de la C.C.P.N.

Par délibération du 02 juin 2022, la commune de Bordères avait conventionné avec les communes propriétaires ou gestionnaires d'A.L.S.H. sur le territoire de la C.C.P.N. dans l'optique que les jeunes Bordérois bénéficient d'une priorité d'inscription et d'un tarif plus avantageux (tarif « administrés » et

non plus « extérieurs »). En contrepartie, la collectivité s'engageait à verser un forfait de 10€ par jour et 6€ par demi-journée d'accueil par enfant.

Suite à une réunion du 04 avril 2023, les communes propriétaires ou gestionnaires, au vu du contexte économique contraint,

ont proposé d'augmenter la participation des communes ayant conventionné à 12€/jour et 7€/demi-journée.

La commune de Bordères a souhaité maintenir le partenariat au profit des familles Bordéroises et validé la nouvelle convention pour une durée de 12 mois.

Convention d'accès à la piscine Nayéo

Une convention concernant la fréquentation de la piscine Nayéo par l'école publique de Bordères a été signée entre d'une part, la Communauté de Communes du Pays de Nay et, d'autre part, la commune de Bordères.

Cela concerne les classes des cycles II et III sur la période du 6 novembre 2023 au 8 décembre 2023, à raison de 2 séances hebdomadaires, le lundi de 9h45 à 10h25 et le jeudi de 14h à 14h40.

La commune prend en charge le transport par bus des élèves à la piscine Nayéo dans le cadre d'un marché de transport mutualisé (le coût s'était élevé à 1051€ pour l'année scolaire 2022/2023).

Convention de contrôle et d'entretien des poteaux et bouches d'incendie

Conformément au règlement départemental de Défense Extérieure Contre l'Incendie, un entretien annuel des poteaux et bouches d'incendie doit être réalisé afin de s'assurer que chaque équipement conserve ses caractéristiques.

La précédente convention conclue avec le Service d'Eau et d'Assainissement du Pays de Nay étant arrivée à échéance au 31 décembre 2022, il est proposé de la renouveler pour une période de 3 ans, sur la base d'un coût forfaitaire de 35€ H.T. par poteau et bouche, par an.

Cette prestation inclut : le contrôle du bon fonctionnement de la vanne, de la vidange, des organes d'ouverture, de l'étanchéité de l'appareil, du débit et de la pression, ...etc.

Le conseil municipal

Recrutement d'un A.E.S.H.

Par décision du 20 novembre 2020, le Conseil d'État a rappelé qu'il appartient aux collectivités territoriales, lorsque celles-ci organisent un service de restauration scolaire ou des activités périscolaires, de s'assurer que les enfants en situation de handicap y aient effectivement accès et par conséquent de prendre en charge un éventuel accompagnement humain.

Afin de garantir la continuité de l'accompagnement des enfants concernés et notamment qu'il n'y ait pas

de rupture dans la prise en charge de ces élèves au cours de la pause méridienne, il est possible, pour une collectivité territoriale de mobiliser un A.E.S.H. (accompagnant d'élève en situation de handicap) en charge des enfants pendant les temps pédagogiques, sur le temps de la pause méridienne, sous réserve du volontariat de l'A.E.S.H., au travers d'un contrat à durée déterminée.

Aucun type de contrat spécifique n'existant pour le recrutement d'un

A.E.S.H. par une collectivité territoriale, il est proposé de recruter l'A.E.S.H. qui intervient sur les temps pédagogiques au sein de l'école de Bordères en contrat à durée déterminée, au titre d'un accroissement temporaire d'activité, en vertu de l'article 332-23 1° du Code Général de la Fonction Publique. Il assurera l'accompagnement d'un enfant sur la pause méridienne à raison de 4h hebdomadaires en période scolaire.

Dissolution du C.C.A.S.

L'article 79 de la Loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite Loi NOTRe, rend facultatifs les Centres Communaux d'Action Sociale (C.C.A.S.) dans les communes de moins de 1500 habitants et permet, pour ces communes, une dissolution par délibération du Conseil municipal (article L.213-4-I).

Dès lors, les compétences des C.C.A.S.

peuvent être soit gérées directement par la Commune, soit transférées au Centre Intercommunal d'Action Sociale (C.I.A.S.). Concernant la confidentialité des demandes de secours d'urgence, par exemple, ou les mesures spécifiques nécessitant de prendre une délibération nominative, il est établi que les séances où sont délibérés des points relatifs à des domaines d'action sociale peuvent

l'être à huit clos. Par ailleurs, lors de la publication des délibérations relatives à l'action sociale, le nom des personnes civiles concernées sera occulté afin d'en préserver l'anonymat.

Compte-tenu de ces dispositions, le Conseil municipal s'est prononcé favorablement sur la dissolution du C.C.A.S. de Bordères au 31/12/2023.

Adhésion à l'association des clochers

Par décision du 18 juillet 2023, Monsieur le Préfet des Pyrénées-Atlantiques a validé la création de l'association des clochers dont le but est l'organisation, une fois par an, de manifestations afin de soutenir l'AFM (Association Française des Myopathies). Chaque année ces manifestations auront lieu dans un village différent qui sera désigné au cours d'une assemblée générale.

Pour rappel, la commune de Bordères faisait jusqu'alors partie de l'association des 8 clochers. L'avance de trésorerie nécessaire à l'organisation des manifestations était assurée par l'association de la Cordée Bénéjacquoise.

Afin de disposer de fonds propres et de ne plus impacter les finances de cette dernière, les communes adhérentes et les bénévoles de l'association des 8 clochers ont décidé de la création d'une nouvelle association loi 1901, dénommée « association des clochers », dont les statuts sont énoncés ci-dessous. Chaque

commune est libre d'adhérer ou non à la nouvelle association.

Objets :

- Favoriser la pratique sportive et culturelle de ces manifestations dans un périmètre d'aspect plaisant et ouvert à tous,
- Étudier en commun les questions d'ordre technique et économique liées aux manifestations,
- Renforcer par tous moyens la solidarité morale des habitants des communes (membres bienfaiteurs) et l'esprit de compréhension mutuelle et d'entraide.

Son siège social est fixé à la mairie de Baudreix et la durée de l'association est illimitée.

L'association est composée de :

- Membres actifs : toutes personnes qui adhèrent aux présents statuts, sans condition ni distinction, ni versement de cotisation.
- Membres bienfaiteurs : personnes physiques ou morales, en l'occurrence

les communes partenaires qui, lors de leur adhésion, versent une subvention de 550€, une seule fois, pour toute la durée de l'association. Ces subventions constituent le fonds de roulement de l'association.

- Membres honoraires : personnes qui ont rendu ou rendent des services signalés par l'association.

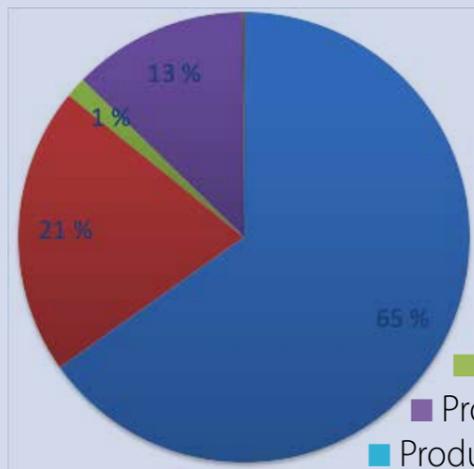
Monsieur le Maire a donc demandé au Conseil municipal de se prononcer sur l'adhésion de la commune de Bordères à l'association des clochers et de voter, le cas échéant, le versement d'une subvention de 550€.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, a approuvé l'adhésion de la commune de Bordères à l'association des clochers et a voté le versement d'une subvention de 550€, accordée pour la durée de l'association, constituant 1/5 de son fonds de roulement.

Les finances

Le compte administratif 2022

Fonctionnement



Recettes

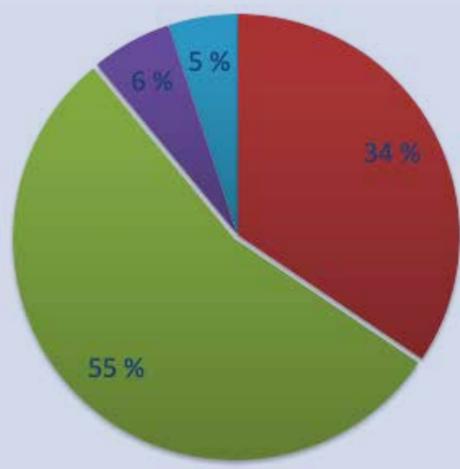
- Impôts et taxes : 241 319,79€
- Dotations et subventions : 76 449,54€
- Autres produits de gestion courante : 5 481,37€
- Produits des services : 46 440,69€
- Produits financiers : 7,35€
- Atténuation de charges : 500€

Dépenses

- Charges à caractère général : 115 687,79€
- Charges de personnel : 146 647,33€
- Autres charges de gestion courante : 53 343,75€
- Charges financières : 9 056,83€
- Dépenses d'ordre : 4 315€



Investissement

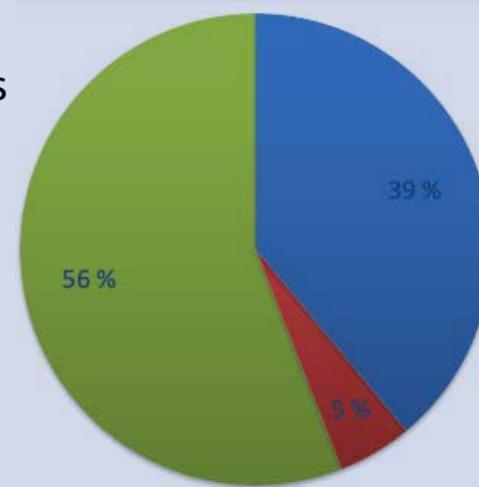


Recettes

- Taxes d'urbanisme : 25 126,32€
- Subventions d'investissement : 39 802,11€
- Opérations d'ordre : 4 135,60€
- FCTVA : 3 706€

Dépenses

- Opérations d'équipement : 18 758,58€
- Subventions d'équipement versées : 2 450,85€
- Capital de la dette : 26 930,19€



Résultats de clôture de l'exercice 2022 :

Résultat de fonctionnement reporté : + 526 214,94 €

Résultat d'investissement reporté : + 65 764,19 €

Le budget primitif 2023

En section de fonctionnement, les dépenses et les recettes s'équilibrent à 869 538,94 € et en section d'investissement à 243 012,19 €.

Subventions aux associations 2023

Le Conseil municipal, sur proposition de la commission Finances, fixe les subventions pour l'exercice 2023 comme suit :

Comité des Fêtes de Bordères	1 000 €	Amicale des donateurs de sang	
Bordères Sports, Culture et Loisirs	1 200 €	de la Cordée Bénéjacquoise	80 €
Conseil des Parents d'Élèves	300 €	Secours Populaire de Nay	80 €
Bénéjacq Olympique Entente Vallée du Lagoin	350 €	ADMR Gave et Lagoin	150 €
Groupement des chasseurs de la Ribère	80 €	France Alzheimer	80 €
Association de pêche « la Batbielhe »	80 €	Entre parenthèses	150 €
Amicale des sapeurs-pompiers de Nay	80 €	Les Instits de l'Xtreme	150 €

L'intégralité des délibérations est consultable sur le site internet communal

(copier/coller le lien suivant : village-borderes.fr/comptes-rendus-reunions-conseil-municipal/)

Les travaux

Assainissement Collectif

Le renouvellement du réseau et des branchements d'eau potable, ainsi que le déploiement du réseau d'assainissement collectif, ont débuté le 22 mars sur la commune.

Ces travaux, d'un coût de près de 4 millions d'euros, sont de la compétence de la Communauté de Communes du Pays de Nay (C.C.P.N.) qui en assure la maîtrise d'œuvre et la maîtrise d'ouvrage.

Avec près de 300 maisons à desservir, 5,5 km de réseau, ces travaux d'envergure ont commencé, en premier lieu, sur la Route Départementale 212 qui traverse le village.

Nous avons rencontré dernièrement Christophe Garcia, Responsable du Service Eau et Assainissement de la C.C.P.N. qui a nous a livré ses impressions sur le déroulé de ces travaux.

Christophe, pourriez-vous faire le point sur les travaux de déploiement du réseau d'assainissement sur la commune de Bordères et l'échéancier prévu ?

Les travaux avancent bien mais nous avons rencontré quelques aléas, localisés sur la qualité du sol, l'encombrement des réseaux existants et des jours d'intempéries, qui ont ralenti de quelques semaines la cadence des entreprises.

L'ossature principale du réseau d'assainissement est posée et en service rue du Pré du Roy ainsi que sur quelques antennes (lotissements de l'Église et Pibourret) et dans le quartier du chemin de la Plaine.

Nous avons commencé une première partie sur la rue de Capbat et la reprendrons au mois de mars 2024 après le vote des budgets de la Communauté de communes. Seront également lancés les travaux sur le centre-bourg à partir de mars 2024.

Vu la conjoncture inflationniste actuelle, la hausse des prix des fournitures, des matériaux et des énergies, a fortement impacté les marchés publics contractés en 2022 et les coûts de fonctionnement du service des eaux (énergies, réactifs, fournitures).

Le coût global des travaux augmentant de 15 à 20%, sans pouvoir bénéficier de subventions, la C.C.P.N. doit étaler la dépense sur plusieurs exercices comptables pour continuer son programme de travaux sur le territoire de la C.C.P.N.

L'opération de Bordères n'en reste pas moins prioritaire, et sera bien finalisée comme projeté, mais en fin d'année 2025 (chemin du Milieu et rue de Nay) et non plus en 2024.

Cet étalement des dépenses permettra aussi d'allonger d'un an le délai pour le raccordement en partie privée.

Quelles sont les démarches pour se raccorder au réseau d'assainissement collectif et à partir de quel moment peut-on effectuer ce raccordement ?

Comme nous l'avions présenté en réunion publique le 17 novembre 2022, les usagers souhaitant se raccorder sur les parties de réseau déjà déployées peuvent le faire en nous demandant l'autorisation au préalable (contact : 05 59 61 11 82, choix 1). Les rues concernées sont la rue du Pré du Roy, le lotissement de l'Église, le lotissement Pibourret et tout le quartier du chemin de la Plaine.

Le 1er tronçon de la rue de Capbat, de la rue du Pré du Roy au carrefour du chemin de la Plaine (comprenant le nouveau lotissement les Palombes) a été également mis en service à la mi-décembre.

Pour le centre-bourg, il faudra attendre la fin de l'année 2024, et 2025 pour le chemin du Milieu et la rue de Nay et

leurs antennes respectives (impasses publiques connexes).

Pour chaque partie de réseau mise en service, les usagers pourront déjà s'y raccorder s'ils le souhaitent après autorisation du Service des Eaux. Officiellement, la Communauté de communes informera par courrier chaque usager en fin d'année 2025 pour le raccordement, le lancement de la redevance assainissement (parts fixe et variable mentionnées sur la facture d'eau pour la partie assainissement) et de la Participation Financière à l'Assainissement Collectif (PFAC).

Ces redevances seront perçues uniquement quand le réseau sera entièrement déployé sur la commune, soit à compter du 1^{er} janvier 2026.

Les usagers auront alors deux ans légaux pour se raccorder sur le regard de connexion en limite de leur parcelle ou de leur chemin d'accès en servitude pour les impasses privées connectées aux voies publiques.

Deux années de délai supplémentaire sont accordées par la C.C.P.N. pour les dossiers les plus coûteux ou les plus compliqués.

S'en suivra, au fur et à mesure des raccordements, un contrôle de chaque branchement par les agents de la Police de branchements tout au long de ces deux à quatre années de raccordement des particuliers.

Nous rappelons que l'article L. 1331-1 du Code de la Santé Publique prévoit



le raccordement obligatoire de chaque immeuble desservi, soit directement, soit par servitude, sur le réseau déployé sous la voie publique.

L'article L. 1331-4 du même Code indique que ces travaux restent à la charge exclusive du propriétaire de l'immeuble.

L'article L.1331-5 précise, quant à lui, que les installations d'assainissement autonome doivent être déconnectées

et mises hors d'état de servir (les fosses toutes eaux pourront, après désinfection, servir de réserves d'eau de pluie pour l'arrosage, par exemple).

Enfin, il est important de rappeler que l'article L.1131-10 précise que seules les eaux usées domestiques (eaux ménagères (cuisine) et eaux vannes (WC, salle d'eau)) doivent être rejetées dans le réseau public, en aucun cas les eaux pluviales.

Ce point et celui de la présence d'une ventilation primaire (évent) connectée en amont des installations sanitaires (pour un bon écoulement et l'échappée des gaz et odeurs) seront particulièrement contrôlés lors des visites des agents du service public.

Pour toute question technique et réglementaire, les usagers peuvent prendre renseignements auprès du service à la C.C.P.N.

Travaux Cantine Scolaire

Des travaux d'équipement, d'aménagement et de rénovation des locaux de la cantine scolaire, dont le montant s'élève à 16 474 € T.T.C., ont fortement mobilisé le personnel communal et les élus au cours de la période estivale.

L'objectif était d'améliorer les conditions d'accueil des enfants mais également les conditions de travail du personnel communal.

Sur ce dernier point, une étude de poste a été réalisée par une ergonome du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Atlantiques.

Face à des contraintes de place, ce regard extérieur a permis d'agrandir et d'optimiser le local pour redonner des marges de manœuvre et de souplesse aux agents.

L'achat d'équipements neufs tels que plonge, douchette, chariot et armoires, nouvellement installés dans un local plus fonctionnel, permettra également d'améliorer l'exercice des tâches des trois employées communales Maria, Anita et Valérie.

Il faut préciser que ces travaux font suite à ceux engagés l'année dernière tels que



le remplacement des radiateurs, la mise en place de stores ou la rénovation des sanitaires.

Ces travaux traduisent la volonté de l'équipe municipale de soutenir le développement de l'école publique de Bordères dont les effectifs, avec 67 élèves répartis en 3 classes, sont en nette progression par rapport aux années précédentes.

Au cours de l'été, il a également été procédé au remplacement du photocopieur de l'école, désormais irréparable, par un copieur reconditionné plus performant



d'une valeur de 4 560 € H.T. ainsi qu'à la réorganisation de l'espace garderie et à la pose de stores occultants et thermiques.

Isolation des combles de la cantine et de la garderie

En janvier 2023, Territoire d'Énergie des Pyrénées-Atlantiques a été sollicité afin d'étudier la faisabilité et le coût de l'isolation des combles du bâtiment accueillant les services de la cantine et de la garderie.

À l'issue de cette consultation, une offre de prix de 2705,57 € a été retenue sur la base d'une isolation en ouate de cellulose. Au titre du programme « Isolation des combles perdus des bâtiments communaux 2022 »

proposé par Territoire d'Énergie des Pyrénées-Atlantiques, la commune a bénéficié d'une participation financière de 66%. Les travaux ont été réalisés en février 2023.

Cérémonie des vœux aux nouveaux habitants et aux associations

Annulée en 2021 et 2022 pour cause de crise sanitaire, la traditionnelle cérémonie des vœux de la municipalité aux nouveaux habitants et associations Bordéroises a fait son retour le samedi 7 Janvier 2023.

Entouré de son équipe municipale, le Maire, Michel Minvielle, a exprimé sa joie d'accueillir ces nouveaux Bordérois et a souhaité que cette installation comble leurs espérances.

En cette année 2022, ce sont 12 nouvelles familles qui ont décidé de venir résider à Bordères.

Le Maire a, dans son discours de bienvenue, présenté le village et les projets en cours ou à venir.

Il a rappelé le contexte général et les événements de ces derniers mois liés à la crise sanitaire, le changement climatique, l'instabilité internationale, la crise énergétique, qui nous font basculer dans une période d'incertitudes et de bouleversements.

Le Maire et son équipe municipale ont également exprimé toute leur reconnaissance et leur gratitude aux bénévoles qui s'investissent dans les



différentes associations Bordéroises, participant ainsi à l'attractivité et au dynamisme de la commune.

Les employés communaux ont été également remerciés pour leur disponibilité et leur implication dans les tâches qu'ils assument au quotidien dans le seul intérêt général.

Comme il est de coutume désormais, les responsables des différentes associations Bordéroises ont pris la parole pour présenter leurs activités et inviter les villageois à les rejoindre.

Enfin, pour clore cette belle réception, la médaille d'honneur de la commune a

été remise à des récipiendaires Bordérois qui ont fait, dans leur domaine d'activité sportive ou culturelle, briller les couleurs de Bordères :

- Mathis Souroste et Yann Monière Croza, qualifiés avec les U14 du BOEVL pour le championnat régional de l'Orange Rugby Challenge,
- Gérard Bonnacaze, artiste sculpteur sur bois,
- Hervé Birou et Valentin Birou, Champions du Béarn de Pelote Basque,
- Maurice Buzy-Pucheu, Vice-Président de la F.F. de Rugby.

Passerelle du Boscla

La passerelle du Boscla, située à l'orée du bois de Bordères, a été inaugurée dernièrement en présence du Maire de la commune, Michel Minvielle, de Marie-Ange Cazala-Crouzet, Maire de Bénéjacq ainsi que des éducateurs et des membres de la section VTT Jeunes de l'Union Cycliste Bénéjacquoise, autour de son Président, Guillaume Teilh.

Il est évident que cette passerelle, extrêmement fonctionnelle, va répondre à l'attente du plus grand nombre, adeptes de VTT mais également de la randonnée ou de la marche en forêt.

Avec cette passerelle, ces derniers possèdent un nouvel outil qui va leur permettre de franchir aisément le ruisseau de La Gabale, franchissement qui jusque-là représentait une vraie difficulté pour la pratique sportive.

Cette réalisation, qui a une spécificité assez rare pour être soulignée, s'avère être une opération gagnant/ gagnant pour les différentes parties.

En effet, la municipalité de Bordères a payé les matériaux nécessaires à la construction de cette passerelle (environ 1000 €) et le club cycliste bénégacquois UCB, dont on connaît la vitalité et le dynamisme, s'est chargé de la réalisation de cet ouvrage en mobilisant son réseau d'amis et de bénévoles avec Julien Horgue, Fred Siguiet et Arnaud Fouert-Pouret comme principaux protagonistes.

Certes, tout le monde sait qu'il est de tradition à Bordères de collaborer avec les acteurs associatifs locaux en les accompagnant dans la construction de leurs projets. Cette démarche partenariale est fondée sur la confiance réciproque et la complémentarité.



L'aspect novateur, dans la démarche qui a abouti à la construction de cette passerelle, réside dans le fait, que pour la 1ère fois, la commune de Bordères s'est associée à une association extérieure au village.

Il faut saluer cette synergie et cette complémentarité car, pour une première, ce fut une vraie réussite.

Causeries Bordéroises

Vous n'êtes pas sans ignorer le concept des causeries Bordéroises créées par la municipalité en 2022 et dont le but est de favoriser des moments de rencontre et d'échanges autour de sujets divers et variés.

Durant l'année 2023, dans le cadre des causeries Bordéroises, 2 conférences ont été organisées.

La première, qui portait sur la présentation du futur centre culturel du Pays de Nay, était animée par Marc Dufau, Vice-Président de la C.C.P.N. en charge de la culture, et Sandrine Cadéac, Directrice des affaires culturelles.

Près d'une quarantaine de villageois sont venus découvrir ce futur équipement qui va modifier en profondeur le paysage culturel du territoire du Pays de Nay.

Ce centre culturel, qui ouvrira à l'automne 2024, est organisé sur 2100m² autour de 3 grandes zones :

- L'espace fédérateur, pour tous les publics et commun à tous les services du centre culturel. De plain-pied, ce sera l'espace d'accueil mais aussi un lieu vivant, avec un café culture, un tiers-lieu et un espace d'exposition et d'animation.
- Une médiathèque, qui intégrera la ludothèque. Elle sera à la fois un lieu de découverte, de loisirs culturels et un lieu d'apprentissage et de formation.
- Enfin, 2 salles de cinéma dont une de 180 places, qui permettra une utilisation ponctuelle pour des activités de spectacle et de conférence.

Ce centre culturel sera un lieu de vie ouvert à tous les publics, toutes générations confondues, et aux acteurs locaux du monde associatif et scolaire du territoire.

Après cette brillante présentation, un débat s'est engagé avec la salle et de nombreuses questions fusèrent sur des sujets différents et variés (choix des films, coût de l'équipement, tarification, heures d'ouverture, etc...). Les réponses des 2 intervenants ont permis d'apporter des précisions et des explications à un public avide d'informations et impatient de pouvoir profiter de ce bel équipement promis à un vrai succès de fréquentation.

La seconde conférence, animée par Mme Odile Mandagaran, Présidente de l'association Phobie Scolaire, traitait de la phobie et du harcèlement scolaire.



Si nous avons décidé d'aborder le thème du harcèlement scolaire, c'est d'abord parce que cela nous concerne tous : Enfants, Parents, Élus, et simples citoyens !

Le harcèlement, ce sont d'abord des drames.

Le harcèlement, ce sont des jeunes que la bêtise et la haine ont poursuivis à l'école, dans leurs clubs de sport, dans leurs loisirs, et souvent jusque chez eux via les réseaux sociaux.

Ce sont des enfants, parfois visés en raison de leur handicap, de leur surpoids, de leur orientation sexuelle, parfois pour un trait physique ou de caractère.

Ce sont des parents confrontés à ce problème et qui souvent n'ont pas les clés pour répondre à cette souffrance.

En France, 6 à 10 % des élèves seraient victimes de harcèlement scolaire, qui peut être verbal, physique ou psychologique.

Absentéisme, décrochage scolaire, isolement, phobie scolaire, anxiété, etc... Les conséquences peuvent être nombreuses, souvent désastreuses et invisibles.

Comment prévenir et détecter les situations ?

Quels sont les signes ? Quelle conduite tenir ?

Quel accompagnement ?

Madame Mandagaran, avec beaucoup de compétence, a répondu aux questions d'une assistance fort nombreuse permettant ainsi d'amener quelques éléments de réponse afin d'aider à la compréhension des enjeux liés au harcèlement scolaire.

Soirée Cinéma en Plein Air

La municipalité de Bordères, en lien avec l'association de cinéma itinérant Le Batel, a organisé, place du Bartouilh, une soirée Cinéma le samedi 17 Juin à 22h.

Cette soirée aurait dû se dérouler en plein air mais, malheureusement, face aux intempéries, il a fallu se résigner à se replier à l'intérieur de la salle des fêtes.

Cette séance gratuite se voulait être un événement culturel populaire et singulier qui donne l'opportunité aux

habitants du village d'apprécier collectivement une œuvre cinématographique.

Néanmoins, cet événement a permis à la population Bordéroise de se réunir et de découvrir dans une ambiance conviviale, un film tout public « Tous en scène 2 » réalisé par Gareth Jennings, sorti en 2021.

La partie restauration et buvette a été assurée par le club de pétanque local que nous remercions pour son implication dans cette manifestation.

La vie communale

Octobre Rose

La municipalité Bordéroise et les associations locales ont remis un chèque de 2 788€, représentant les dons récoltés lors d'Octobre Rose, au Comité des Pyrénées-Atlantiques de la Ligue contre le Cancer, représenté par sa Présidente, Mme Pene.

Cette aide financière permettra de soutenir la recherche dans la lutte contre le cancer du sein qui est un enjeu majeur de santé publique et un défi pour la santé des femmes qui sont durement touchées. Il est urgent de rappeler que le cancer du sein reste la 1^{ère} cause de mortalité par cancer chez les femmes. Ce combat passe d'abord par la prévention et le dépistage s'avère primordial. Il peut sauver des vies car, détecté tôt, le cancer du sein est guéri dans 90 % des cas.

En conséquence, les actions et manifestations organisées à travers Octobre Rose permettent de sensibiliser le grand public sur un sujet qui nous concerne tous.

En 2021 et 2022, la municipalité de Bordères et l'ensemble des associations s'étaient mobilisés à travers différentes initiatives qui connurent un véritable engouement.



En 2023, à nouveau, les forces vives Bordéroises et la municipalité ont uni leurs efforts pour proposer différentes activités qui se sont étalées durant le week-end des 14 et 15 octobre, sur deux jours.

Les différentes animations proposées telles que le tournoi de pétanque avec le Challenge Anne-Cécile Hondeville, en hommage à Anne-Cécile, qui fût l'une des principales chevilles ouvrières de la première édition d'Octobre Rose sur Bordères, la Randonnée pédestre avec un échauffement préalable assuré par le club de Gym local, une expo-vente

de porcelaine peinte par les membres de la section peinture sur porcelaine, un atelier de montage mouche et concours de lancer de précision par l'A.A.P.P.M.A. la Batbielhe, un stand gourmand sucré /salé tenu par les Parents d'Élèves et le concert donné par la Chorale les Voix du Lagon, ont connu un vrai succès.

Avant de conclure cette soirée par le verre de l'amitié, les différents intervenants se sont donnés rendez-vous en Octobre 2024 pour faire à nouveau de ce week-end, le rendez-vous du cœur, de la générosité et de la solidarité.



Noël Solidaire

Cette année encore, l'opération Boîtes Solidaires, réalisée en collaboration avec le Secours Populaire, a connu un fort engouement.

Le concept de cette initiative est simple : prendre une boîte de chaussures et y mettre à sa convenance un produit de beauté, de soin, un livre, un jeu, des denrées non périssables, un vêtement douillet, un petit mot ...

Les Bordéroises et Bordérois ont été présents à ce rendez-vous de la générosité et de la solidarité envers les plus fragiles.

En effet, c'est près d'une cinquantaine de boîtes qui ont été distribuées durant la période de Noël à des personnes en situation de précarité.

Un grand merci aux généreux donateurs et à leur mobilisation pour ce beau moment de solidarité envers les personnes en grande souffrance.



Commémorations des 8 Mai et 11 Novembre

En présence du porte drapeau Marcel Larrieu, des enfants et du directeur de l'école, du Maire et de son équipe municipale, les Bordéroises et Bordérois ont participé aux commémorations des 8 Mai et 11 Novembre et rendu hommage aux enfants de Bordères morts pour la patrie.



Raid humanitaire en Laponie pour lutter contre le cancer du sein

Destination Laponie pour une jeune Bordéroise, Zohra Esquerre, et son amie, Valérie Armand, gantoise d'adoption, dans le cadre du Raid « Défi d'Elles ».

Enseignantes dans la même école paloise mais également sportives et amies dans la vie, ce sympathique binôme va participer à ce raid, uniquement réservé à la gent féminine, du 24 au 28 janvier 2024 dans cette région de Scandinavie.

C'est dans le but de récolter des fonds pour l'association « Keep a Breast » qui lutte contre le cancer du sein, que nos deux amies se lancent dans cette aventure sportive et humaine.

Dans des conditions climatiques extrêmes, Zohra et Valérie vont devoir enchaîner des épreuves de running, de ski de fond et de biking en trouvant des ressources physiques et morales pour relever ce challenge.

Depuis cet été, un entraînement intensif et adapté leur a permis de peaufiner et parfaire leur forme physique, condition nécessaire et indispensable, pour participer à ce type d'épreuve sportive.

Sollicitée comme tant d'autres partenaires publics et privés, la municipalité de Bordères a décidé de soutenir cette initiative, en cohérence au soutien apporté en 2023 à une jeune Bordéroise, Mathilde Bonnet, engagée dans le même raid humanitaire.



Nos deux protagonistes travaillent également à la mise en place d'actions avec les élèves de l'école publique de Bordères et le personnel enseignant.

Zohra et Virginie ont déjà pu échanger sur leur défi et leur projet avec la population Bordéroise présente le dimanche 15 octobre lors de la journée Octobre Rose, organisée par la municipalité et les associations de la commune.

On a pu ainsi s'apercevoir que derrière l'immense défi sportif, c'est une démarche animée de valeurs de solidarité, d'entraide, du souhait d'aider les autres et du combat contre le cancer du sein qui guide Zohra et Valérie.

Un bel exemple d'engagement profondément humaniste !

Vous pouvez retrouver Zohra et Valérie à travers leur site facebook @lesinstisdell'Xtrême et sur leur page instagram du même nom.

Animations de Noël

L'équipe municipale a proposé différentes animations durant cette période de Noël.

Un portail = Une déco

Cette opération remporte, depuis son lancement il y a 2 ans, un franc succès auprès des villageois.

Il s'agit d'installer sur son portail, sur sa clôture, des boules, des guirlandes ou des couronnes ou autres décorations à sa convenance.

Atelier créatif par les lutines de Bordères

Une nouveauté, cette année, avec cette animation où nos deux lutines, Monique

et Hélène, ont invité la population Bordéroise à réaliser de jolies décorations de Noël.

Ces créations ont participé à la mise en beauté de la salle des fêtes lors de la soirée musicale avant de rejoindre les maisons des artistes en herbe.

Soirée musicale

C'est en musique et en chansons que nous avons clôturé les animations de Noël.

Vin chaud, chocolat chaud, pain d'épices et friandises ont permis de vivre un beau



moment de plaisir et de partage en cette fin d'année 2023.

Merci à toutes et à tous pour votre participation et votre soutien !

La vie scolaire

L'école du village, avec ses trois enseignants et Valérie, accueille pour l'année scolaire 2023-2024 :

24 élèves en cycle I (PS, MS et GS)

23 élèves en cycle II (CP, CE1 et CE2)

20 élèves en cycle III (CM1 et CM2)

Les horaires :

Classe : 8h45 - 12h00

et 13h45 - 16h30

Garderie : 7h15 - 8h35

et 16h30 - 18h45

Cantine : 12h00 - 13h35

Comme l'an passé, les ateliers créatifs proposés par Anita et Maria sur les temps de garderie ont trouvé leur rythme de croisière. Au fil des saisons et des festivités, l'école s'anime de décorations enfantines. Il suffit de jeter un coup d'œil dans la cour ou bien derrière les vitres pour apercevoir monstres joyeux, guirlandes et même plantations qui s'installent jusque sur le portail au printemps.

Les créations des enfants ont même orné la ferme pédagogique de « Moon » qui a accueilli cette année la désormais traditionnelle « chasse aux œufs » le dimanche de Pâques pour tous les

enfants du village. Merci à Anita et Maria pour leur créativité !

Grâce à Anita, les enfants progressent en anglais. Ils nous ont fait une belle démonstration lors de la fête de l'école en interprétant tous ensemble et en chœur la chanson « We go together » de Grease. Ces échanges en langue anglaise et en musique, toujours à dimension ludique, sont appréciés et vont donc se poursuivre.

Afin de clore l'année scolaire dans la joie et la bonne humeur, comme chaque année, les enfants et tous les adultes de la communauté éducative ont partagé le dernier repas avant les grandes vacances, dans la cour de l'école. C'est toujours un moment de convivialité très agréable !

Dès le 04 septembre, après des vacances bien méritées, nos écoliers sont revenus en nombre sur les bancs de l'école. En raison de l'augmentation des effectifs, et dès que la météo le permet, après le repas tous les enfants rejoignent la cour de récréation des « grands » pour profiter de plus d'espace de jeu.



La rentrée scolaire fut l'occasion pour l'équipe municipale et l'APE de reprendre contact et d'affirmer toujours plus leur collaboration dans l'intérêt des enfants.

Ainsi, c'est de concert que le choix du spectacle de Noël s'est porté sur « Blanc », interprété par la compagnie de la Tong le vendredi 22 décembre à la salle des fêtes. Cette compagnie théâtrale, pour la 2ème année consécutive, a proposé un spectacle poétique et éclairé, mélangeant les arts visuels, sonores et l'écriture. Le retour des plus petits jusqu'à l'école s'est effectué en calèche avant de déguster, tous ensemble, le fameux goûter de Noël offert et servi par la municipalité.



Conseil Municipal des Jeunes

Le 1^{er} Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) de Bordères, élu en 2021, a vu son mandat se clôturer en ce printemps 2023.

Afin de célébrer la fin de leur mandat, les élus du Conseil Municipal Jeunes ont été reçus en Mairie par Michel Minvielle, Maire, et une forte délégation d'élus municipaux.

Au nom de la municipalité et au nom des Bordéroises et Bordérois, le Maire a tenu à les remercier pour leur engagement, leur état d'esprit, leur attitude correcte et responsable à tout moment de leur mandat.

Il a donc fallu procéder à de nouvelles élections afin d'assurer la continuité de cette structure qui a fort bien rempli sa mission lors de ce premier exercice.

Les élus ont rencontré dernièrement, en Mairie, les élèves de l'école publique de Bordères afin de leur expliquer les raisons d'être de ce CMJ et rappelé les objectifs du CMJ qui est d'initier les jeunes à la citoyenneté et à la démocratie afin de favoriser leur participation et leur implication dans la vie communale.

Être élu au CMJ, c'est d'abord penser et imaginer des projets pour améliorer la vie quotidienne des jeunes villageois mais également de l'ensemble de la population.

Être élu au CMJ, c'est également assumer une responsabilité qui suppose de la réflexion, le sens de l'écoute et du travail collectif.

Après un dépôt de candidatures suivi d'une présentation des candidates et candidats, l'élection du CMJ s'est déroulée le 8 Décembre.

Le scrutin a donné les résultats suivants :

Ont été élus Conseillers Municipaux Jeunes Titulaires :

Inès Birou, Tiago Da Fonseca, Luna Dias, Angéline Lacroix, Maël Picard, Nathan Guillier, Louna Lafitte, Manoa Lamy-Chappuis, Nora Pucheux.

Ont été élus Conseillers Municipaux Jeunes Suppléants :

Ewen Chourré, Nila Cavalieri Aulestia, Timéo Cadot.

Tiago DA FONSECA a été élu Maire Junior

Félicitations à toutes et à tous et nul doute que l'imagination et le dynamisme des nouveaux élus feront de ce CMJ, un lieu d'échanges et de propositions et que nous pourrons compter sur leur investissement sans faille dans leur nouvelle fonction.



Remise de Dictionnaires

Le mardi 20 juin, sans faillir à la tradition établie en 2020, le Maire et les élus municipaux ont offert un dictionnaire aux élèves de la Grande Section de maternelle qui rentreront en Cours Préparatoire lors de la rentrée de septembre 2023.

Une initiative bienvenue pour les écoliers et leurs familles car il s'agit du premier dictionnaire en leur possession et cet outil pédagogique les accompagnera durant leur scolarité à l'école publique élémentaire de Bordères.

Équiper les élèves de fin de maternelle de dictionnaires aura, nul n'en doute, des effets vertueux incontestables. Ce passeport pour accéder à l'orthographe, au sens des mots, bien qu'a priori un tantinet vintage, permettra à nos jeunes pousses de continuer leur scolarité dans de bonnes conditions.

Les heureux récipiendaires, Néo, Arthur et Charlotte, qui dans quelques jours vont quitter la classe de maternelle, Anne leur institutrice et Valérie leur ATSEM, pour rejoindre la classe de Cours Préparatoire dirigée par Laurent, ont arboré leur plus beau sourire et manifesté beaucoup d'enthousiasme et de fierté lors de cette distribution de dictionnaires qui est toujours un moment fort de la vie de l'École.

La vie scolaire

Conseil des Parents d'Élèves

Septembre 2023, encore une belle rentrée des classes pour nos enfants de l'école de Bordères (effectif 67 enfants), mais pas seulement. Notre équipe de membres actifs de l'APE s'est retrouvée afin d'élire son bureau pour cette nouvelle année. Il est composé comme suit :

Président : Cyril SOLBÈS

Co-Présidente : Laura DAVID

Vice-président : Fabrice ITHIER

Secrétaire : Dorothée MELLINGER

Secrétaire-adjoint : Bernard CASSOU

Trésorier : Jonathan CAVALIERI

Trésorière-adjointe : Laura FAUQUE

En cette nouvelle année scolaire, l'équipe est très fière et heureuse de pouvoir accueillir de nouveaux membres et de s'enrichir de nouvelles idées pour les différentes manifestations à venir. Très motivée de rassembler le village et de partager une belle soirée, l'APE organisera pour la première fois, une belle soirée Théâtre le samedi 06 avril 2024 à la salle des fêtes du village. Nous espérons toucher le maximum de personnes. De plus, nous tiendrons une permanence vente de gâteaux pour les élections européennes du dimanche 9 juin 2024.

Les actions et événements menés par l'APE en 2023

- Vente de boissons et crêpes sur le salon Frissons à Bordères.
- Vente de la photo de classe.
- Vente de calendriers personnalisés ainsi que de boules de Noël.
- Grand Loto à la salle des fêtes de Bordères (environ 350 personnes).
- Fête de l'école avec son repas de fin d'année. Tous les fonds récoltés, en plus du soutien financier de la Commune, nous ont permis de financer :
- L'intervention d'un auteur en classe de cycle 3 lors du salon « Frisson à Bordères »
- 10 sorties à la piscine Nayéo.
- Sorties à la minoterie de Nay pour l'ensemble des élèves.
- Le carnaval : défilé des enfants dans les rues du village, suivi d'un goûter.
- La venue du Père Noël à l'école, avec sa hotte chargée de cadeaux.

- Sortie au cinéma « Le Méliès » de Pau en période de Noël pour l'ensemble des enfants.
- Spectacle de Noël offert aux enfants, pris en charge par la mairie et l'APE.
- Sortie scolaire à Biarritz avec visite du musée de la mer pour l'ensemble des enfants.

Cette année encore, avec l'aide des parents d'élèves, l'Ape s'est mobilisée en participant à la journée Octobre Rose organisée par la mairie. Nous avons proposé une vente de sucré/salé qui nous a permis de récolter 520 euros, intégralement reversés à la Ligue contre le Cancer.

Programmation pour 2024 :

- Carnaval de l'école le 16 février.
- Soirée Théâtre le 06 avril.
- Fête de l'école le 23 juin avec le spectacle de fin d'année proposé par les enfants, suivi de la kermesse.

L'équipe de l'APE met tout en œuvre afin de récolter des fonds pour nos enfants et tient à remercier les représentants de notre mairie pour leur soutien et leur confiance, mais aussi l'ensemble des familles de l'école pour l'aide précieuse qu'elles nous apportent, répondant toujours présentes pour la confection de pâtisseries, ainsi que l'aide à l'organisation des grands événements comme le loto ou la fête de l'école.

Parents d'élèves, si vous souhaitez venir nous rejoindre, vous êtes les bienvenus.

Nous vous présentons nos meilleurs vœux pour cette nouvelle année 2024 et comptons sur votre soutien lors des prochaines manifestations !

Cordialement

Cyril SOLBÈS et Laura DAVID



Aide aux devoirs

Nous avons toujours beaucoup de plaisir, chaque année, à revenir dans les classes des écoliers Bordérois les lundis et jeudis soirs !!

Nous les retrouvons coquins et rieurs, attentifs ou distraits, à l'aise ou en difficulté, vaillants ou fatigués, mais toujours attachants et tendres. Ils nous

font sourire, rire parfois avec leurs remarques, leurs anecdotes. C'est un temps d'échange et d'efforts.

Vous l'avez deviné, il s'agit de l'AIDE AUX DEVOIRS !

29 élèves, du CP au CM2, y sont inscrits cette année. La porte n'est pas fermée !!

Les bénévoles : Jean-Louis, Jade, Denise, Marie-Claire et Martine.

Assistantes maternelles

Christine CHAIZY : 17 rue de Nay **06 29 85 06 94**

Delphine MOUCAUD : 4 rue des Moulins **06 24 16 51 59**

Marie Céleste RODRIGUES : 9 chemin du Milieu **05 59 92 90 46**

Kelly SALVADO : 27 chemin du Milieu **07 63 26 77 49**

Frissons à Bordères : Salon du Livre Jeunesse



Avec près de 3 000 visiteurs, la 24^{ème} édition du salon du livre jeunesse « Frissons à Bordères » aura connu, cette année encore, un vrai succès populaire.

Cela fait 24 ans que ce salon rythme l'année culturelle du territoire avec un engouement qui ne se démord pas, année après année.

24 ans que ce salon est la vitrine, sur le Pays de Nay et au-delà, de la littérature jeunesse qui est parmi la plus dynamique de l'édition française.

24 ans que ce salon réunit écrivains, éditeurs, libraires indépendants, associations, conteurs, comédiens, autour d'une même ambition : l'accès à la lecture et à la culture pour le plus grand nombre. Cette année, cette 24^{ème} édition s'est caractérisée par une grande diversité et une grande qualité.

Autour de grands noms de la littérature jeunesse (Séverine Vidal, Marc Cantin, Mickael El Fathi, Bénédicte Carboneill, Rachel Corembli, Sandrine Bonini, Ilya Green, pour ne citer que les plus connus), une multitude d'éditeurs, de libraires, des ateliers créatifs, des spectacles de contes et d'animations théâtrales ont permis à ce salon d'être une véritable fête autour du livre jeunesse.

En outre, durant la semaine précédant le salon, des auteurs et illustrateurs se sont rendus dans une cinquantaine de classes de primaire et des classes des collèges de Nay et Pontacq ainsi qu'au lycée de Nay.

Enfin, le traditionnel concours de nouvelles « Plumes en Herbe », réservé aux jeunes de 8 à 20 ans, a connu également un beau succès.

Néanmoins, nous avons besoin de vous pour que ce salon du livre soit une réussite car la mobilisation de bénévoles désireux de s'investir est nécessaire à la bonne organisation de ce festival.



Chacun a sa place dans le collectif organisateur quel que soit son âge, son expérience et son savoir-faire.

Les personnes désireuses de rejoindre l'équipe du salon peuvent le faire en s'adressant à Marie-Claire Sagardoyburu au 06 85 02 60 65.

Rendez-vous l'année prochaine, les 19 et 20 octobre 2024 pour la 25^{ème} édition de Frissons à Bordères !

Retrouvez nous sur :

Frissonsborderes.wixsite.com

Facebook.com/frissons-borderes

Lauréats du concours 2023

Catégorie 8-10 ans :

1^{er} Prix : Jade Parsy (Idron)

2^{ème} Prix : Peio Servera (Beuste)

Catégorie 11-13 ans :

1^{er} Prix : Inès Cazenave (Bénéjacq)

2^{ème} Prix : Thaïs Hodechez (Cardesse)

3^{ème} Prix : Claire Frugier (Teavaro Moorea Polynésie Française)

Catégorie 14-16 ans :

1^{er} Prix : Lucile Passelande (Yzeures-sur-Creuse 37)

2^{ème} Prix : Elias Russ-Lavitry (Avignon 84)

3^{ème} Prix : Adrien Bidaux (Roche-Saint-Secret-Beconne 28)

La vie associative

B.S.C.L. section Peinture sur porcelaine

2024 ! Voilà 20 ans que l'atelier de peinture sur porcelaine est actif !

Avec du roulement parmi les adhérentes, nous avons eu des années très chargées et d'autres moins. La section reste tout de même active !

Nous nous retrouvons tous les lundis après-midi dans la salle des associations, dès 14h, dans la bonne humeur. La

peinture se fait souvent autour d'une tasse de thé et de pâtisseries !

Même si vous pensez ne pas savoir dessiner (comme la majorité d'entre nous), venez nous rejoindre : il y a plein de possibilités, d'astuces, pour créer et se faire plaisir.

Pour tout renseignement, je suis à votre disposition au 06 19 36 45 17.

Hélène OMS



Comité des fêtes

Chers Bordéroises, Bordérois,

Je tiens à vous remercier pour votre participation à l'édition 2023 de nos fêtes patronales qui ont été une réussite grâce à vous. Nous sommes à pied d'œuvre pour l'édition 2024 qui se déroulera cette année les 3 et 4 août.

Nous espérons, le comité et moi-même, que vous serez toujours aussi nombreux à participer aux fêtes et d'ici là nous vous souhaitons une belle année 2024.

Le Président et son équipe.



B.S.C.L. section Gym

L'association de Gym propose des cours dispensés par Jean-Luc, notre professeur diplômé d'état. Ses 50 adhérents viennent de toute la plaine de Nay pour se maintenir en forme. C'est à la fois convivial et sportif.

Les cours ont lieu le lundi de 9h30 à 10h30 et le jeudi de 19h30 à 20h30 à la salle des fêtes de Bordères.

Les inscriptions sont possibles toute l'année avec un cours d'essai gratuit. Les personnes peuvent prendre contact auprès de la Présidente :

Sylvie DECOSSE au 06 37 99 51 47

ou par mail : decosse.sylvie@orange.fr

B.S.C.L. section Pétanque

L'effectif du club est composé de 19 licenciés et de 15 cartes d'adhérents.

La saison de compétition 2023 a été riche en événements. En effet, nous avons participé à la coupe des vétérans et à la coupe des Pyrénées pour la première fois, ainsi qu'à la coupe des clubs CDC niveau promotion dans laquelle nous nous sommes hissés au niveau des huitièmes des phases finales. Ces diverses compétitions ont permis aussi aux nouveaux licenciés d'y prendre leur part activement.

De plus, à titre individuel, quelques joueurs se sont particulièrement illustrés en gagnant des concours dans le département et même hors département.

Nous avons de plus réitéré notre participation à Octobre Rose et à la soirée « Ciné en plein air ».



Nous tenons aussi à remercier chaleureusement la mairie et son équipe pour son écoute et ses actions.

Par avance, nous vous souhaitons une très bonne année 2024 !

Le Bureau

B.S.C.L. section Chorale : Les Voix du Lagoin

Le section chorale « les Voix du Lagoin » a rejoint l'association B.S.C.L. (Bordères Sport Culture et Loisirs) en septembre 2017.

Le bureau compte 4 membres :

- Chef de chœur : VINCENT Daniel
- Responsable et trésorière : CABRIT Joëlle
- Secrétaire : DUFAU Jacqueline
- Chargée de relation avec les autres chorales : GRAS Marie-Jo

Le nombre d'adhérents à la rentrée 2023 est de 21 membres.

La cotisation à l'année est de 20€ (15€ pour tout autre membre de la famille).

Les répétitions se déroulent tous les lundis soir de 20h15 à 22h00 à la petite salle des fêtes de Bordères que la mairie met à notre disposition.

Après une interruption de 2 ans due au COVID, nous avons pu reprendre les concerts cette année :

- 23 avril 2023, église de Bordères, au profit d'Octobre Rose avec « Arcanto » et « La Re Song »
- 03 juin 2023, église d'Igon, invités par « Dam de Chœur »
- 17 juin 2023, Chapelle St Joseph à Nay

pour les résidents de la maison de retraite

- 15 octobre 2023, église de Bordères au profit d'Octobre Rose

Une nouvelle année commence et nous comptons sur les prochains concerts et la fidélité de ceux qui nous soutiennent et nous encouragent pour continuer à leur faire et nous faire plaisir en chantant.

En attendant, les Voix du Lagoin se joignent à moi pour vous souhaiter à toutes et tous ce qu'il y a de meilleur pour l'année à venir.

La responsable Joëlle CABRIT
(06 77 94 62 61)



A.A.P.M.A. la Batbielhe

Cette année 2023, vingt-septième d'existence de notre association, aura vu des conditions contrastées. À des niveaux d'eau relativement bas en début de saison, a succédé une période plus chargée avec un mois de juillet très pluvieux.

Les animations prévues pour les jeunes ont, néanmoins, pu se dérouler dans de bonnes conditions. C'est un axe de travail qui nous tient particulièrement à cœur car ce sont eux qui représentent l'avenir.

Nous avons également participé au forum des associations de Coaraze et à Octobre Rose à Bordères.

Concernant la vente des cartes, nous sommes, cette année encore, en légère progression par rapport à l'année précédente. Cela reste un motif de satisfaction compte tenu que ce n'est pas le cas au niveau départemental.

Nous espérons être en mesure, pour la saison 2024, de pouvoir continuer à assurer des animations auprès des jeunes. De même, nous continuerons à mettre en œuvre un certain nombre de travaux d'amélioration sur nos petits cours d'eau qui représentent un fort intérêt pour la reproduction. Nous continuerons, bien sûr, à empoissonner régulièrement le lac de Coaraze dont la fréquentation est toujours aussi régulière.

L'ensemble de l'équipe de l'A.A.P.M.A. La BATBIELHE se joint à moi pour vous souhaiter une excellente année 2024.

Le Président Yves LOUROUSE

La vie associative

Voyage des Aînés en terre gersoise

Une balade gourmande à Condom, telle a été la destination de plus de 40 aînés de la commune.

Après un départ à 7h45 de Bordères, première halte à Saint-Puy pour une visite et une dégustation conviviale dans un superbe domaine champêtre à la ferme Terre Blanche.

Un déjeuner croisière sur la Baïse avec passage d'écluses a permis d'apprécier la beauté de cette rivière sauvage.

L'après-midi, initiation au monde de l'Armagnac au sein de la maison Aurian où nos aînés ont pu découvrir tous les secrets de la distillation et de la subtilité

des arômes de cette prestigieuse eau de vie.

Avant le retour sur Bordères, la visite d'une fabrique de croustade gasconne, élaborée dans la plus pure tradition à Grondin, a clôturé cette belle journée qui a ravi l'ensemble des participants.



Repas des Aînés

Comme à chaque début de nouvelle année, Michel Minvielle, le Maire, et le Conseil municipal avaient convié, à la salle des fêtes Henri Guichot, les personnes de plus de 60 ans, le samedi 21 janvier 2023, au traditionnel repas des aînés qui

s'inscrit dans une tradition bien ancrée dans notre commune.

Près de 100 convives se sont réunis pour partager ce repas préparé par le restaurant Les 2 Palmiers, le service étant assuré par les élus.

Un groupe musical a animé avec brio cette journée qui est toujours un moment privilégié car nous avons besoin de ces instants de convivialité, de gaieté, de plaisir partagé dans une période où les liens sociaux se distendent.



L'eau du Pays de Nay, la maîtriser c'est économiser et préserver.

Je change mes habitudes pour faire des économies d'eau.

Dans la salle de bain :

Préférez une douche à un bain.

Fermez votre robinet pendant la toilette, le brossage des dents, le rasage... Trois minutes d'eau qui s'écoule, c'est au minimum 18L, soit l'équivalent de 12 grandes bouteilles d'eau.

En attendant l'eau chaude, récupérez l'eau froide pour arroser les plantes !

Utilisez aussi l'eau de pluie ou de lavage des légumes pour arroser les plantes d'intérieur ou votre jardin.

Pour les appareils ménagers :

Préférez les programmes courts ou économiques : 40% d'économies par rapport aux cycles longs.

Réalisez un lavage machine pleine et n'utilisez le cycle de pré-lavage que lorsque le linge est très sale.

Dans la cuisine :

Fermez l'évier ou utilisez une baignoire pour ne pas laisser couler l'eau inutilement lors du rinçage des légumes, de la vaisselle...

Dans le jardin :

Raccordez vos gouttières à une cuve, l'eau de pluie servira pour l'arrosage du jardin, le nettoyage du trottoir, de la cour... Mais vidangez-la avant l'hiver.

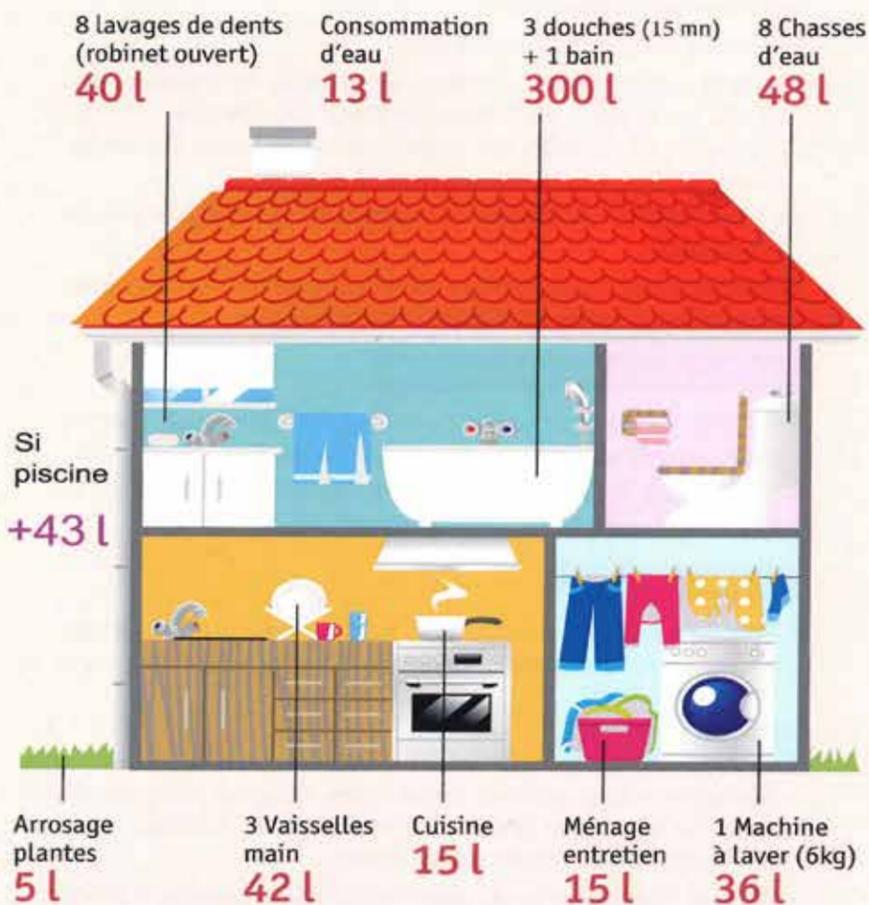
Arrosez le matin ou le soir pour limiter l'évaporation. Préférez le système de goutte à goutte, plus économe qu'un jet.

N'arrosez pas votre pelouse. Quand il fait sec, elle devient jaune. Aux premières pluies, elle redeviendra verte.

Un binage vaut deux arrosages.

Comparatif en L/j entre une famille de 4 personnes non économe et économe (contrats d'Eau + Assainissement collectif *)

non économe...



Consommation

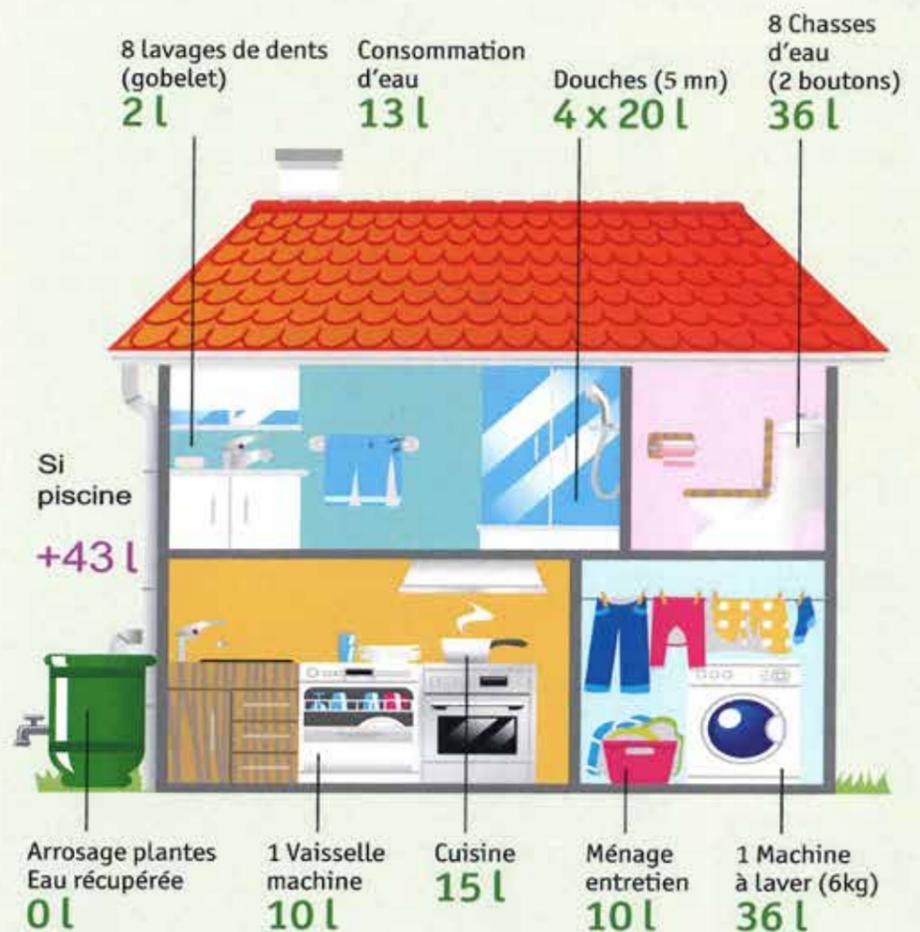
514 l/jour - 187 m³/an
Coût : 858 €/an (tarif 2023)

+ coût des éventuelles fuites

533 m³/an
Perte de 2445 €/an

Goutte à goutte lavabo 5 l/H > 43 m³/an
Fissure, joint non étanche > 150 m³/an
Mince filet d'eau 16 l/H > 140 m³/an
Fuite de la chasse d'eau > 200 m³/an

... et économe



Consommation

202 l/jour - 74 m³/an
Coût : 417 €/an (tarif 2023)

+ d'astuces

Embout régulateur sur robinet
Robinet mitigeur / mousseur
Mécanisme double chasse d'eau : 6 l / 3 l
Récupérateur d'eau de pluie

*Services publics gérés par le service eau & assainissement de la CCPN

*Services publics gérés par le service eau & assainissement de la CCPN

Informations diverses



Des gestes simples pour mieux vivre ensemble

Entretien des jardins et trottoirs

La commune assure le nettoyage et l'entretien des espaces publics : propreté des rues, désherbage zéro-phyto, élagage et fauchage en bordure des voies communales et des chemins ruraux, élagage des arbres, curage des fossés pour l'écoulement des eaux de pluie, ...

On peut aussi penser que le souci d'un environnement agréable vous invite, sinon vous oblige, propriétaire ou locataire, à balayer, désherber et nettoyer les trottoirs et les caniveaux, sur la partie de la voie publique qui longe votre maison ou votre jardin, c'est-à-dire :

- Désherber sans produits phytosanitaires. Le recours aux produits non homologués comme le vinaigre ou le sel est interdit.
- Balayer les fleurs, feuilles, fruits provenant d'arbres à proximité plus ou moins immédiate de la voie publique qui longe votre maison ou votre jardin, en veillant à ne pas obstruer les caniveaux et regards d'eaux pluviales.
- Élaguer ou couper régulièrement les plantations, arbres, arbustes, haies, branches et racines à l'aplomb des limites de la voie publique ou privée, avec une hauteur limitée à 2 mètres, de manière qu'ils ne gênent pas le passage des piétons et la visibilité en intersection de voirie, ne cachent pas les panneaux de signalisation, ne touchent pas les réseaux (électricité, téléphonie, éclairage public, ...). Rien ne doit dépasser de sa clôture sur le domaine public.

Règlement sanitaire départemental – Titre 5 – BRUIT

Article 102-2 Emploi d'outils et appareillage bruyant

Toute personne utilisant dans le cadre de ses activités professionnelles, à l'intérieur de locaux ou en plein air, sur la voie publique ou dans des propriétés privées, des outils ou appareils de quelque nature qu'ils soient, susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore ou des vibrations transmises, doit prendre toutes mesures utiles pour préserver la tranquillité du voisinage. Si malgré ces mesures, tout risque de gêne du voisinage n'était pas écarté, l'emploi de ces outils ou appareils ou ces travaux doivent être interrompus entre 20h et 7h et toute la journée des dimanches et jours fériés sauf en cas d'intervention urgente.

Article 103-2 Travaux et bricolage par des particuliers

Par leur intensité sonore, les travaux de jardinage et de bricolage sont susceptibles de causer une gêne pour le voisinage. Les appareils tels que tondeuse à gazon, taille-haies, tronçonneuses, perceuses, scies

mécaniques, raboteuses, bétonnières, etc. ..., ne peuvent être utilisés que :

- Les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30
- Les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h
- Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h

Article 103-3

Les occupants des locaux d'habitation ou de leurs dépendances sont tenus de prendre toutes précautions pour éviter que la tranquillité du voisinage ne soit troublée jour ou nuit, notamment par les bruits émanant des téléviseurs, appareils HIFI, instruments de musique, etc. ..., appareils ménagers et moteurs des installations de loisir/plein air.

Article 104 Bruit des animaux

Les propriétaires et possesseurs d'animaux, en particulier de chiens, sont tenus de prendre toutes mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage, y compris l'usage de tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive.

Déchetteries

Depuis le 01/12/2022, afin de contrôler plus efficacement les entrées, il est désormais obligatoire, de présenter une attestation de domicile pour pouvoir accéder aux déchetteries de la C.C.P.N., notamment celle d'ASSAT.

Pour rappel, vous trouverez ci-dessous les horaires d'ouverture des trois sites :

Carte à découper

Nouveaux Horaires à partir du 01/01/22

HORAIRES
Matin : 9h-12h / AM : 14h-18h

	ASSAT		ASSON		COARRAZE	
	Matin	A-M	Matin	A-M	Matin	A-M
Lundi	ouvert	ouvert	fermé	fermé	ouvert	ouvert
Mardi	ouvert	ouvert	ouvert	ouvert	fermé	fermé
Mercredi	ouvert	ouvert	ouvert	ouvert	ouvert	ouvert
Jeudi	fermé	fermé	ouvert	ouvert	ouvert	ouvert
Vendredi	ouvert	ouvert	fermé	ouvert	ouvert	ouvert
Samedi	ouvert	ouvert	ouvert	ouvert	ouvert	ouvert

ouvert ■ fermé ✗

Tarif de location des salles communales

	Salle des associations	Salle Henri Guichot
Administrés et associations extérieures	150 euros	220 euros
Extérieurs	500 euros	700 euros
Chauffage	2 € le jeton d'une heure - Grande salle non chauffée	

INFOS PRATIQUES

Horaires d'ouverture mairie

Lundi et vendredi de 14h à 19h, mardi et jeudi de 14h à 17h

Tél. : 05 59 61 20 29 - Mail : secretariat@village-borderes.fr • Site internet : village-borderes.fr

ÉTAT CIVIL

Bienvenue à

Augustin LARRIBERE le 09 janvier 2023

Maïalen GAUBERT le 16 janvier 2023

Élie HERNANDEZ le 03 mai 2023

Maé CHRZANOWSKI le 24 juin 2023

Sophie MONTEIRO VERGNOT le 10 août 2023

Valentin MENGUY GIRAudeau le 16 novembre 2023

Chloé COBO le 22 novembre 2023

Félicitations à

Lionel DUISIT et Christine CHAIZY

le 16 mars 2023

Nicolas LACAZE et Chloé DUNIÉ

le 09 septembre 2023

Alain BUZY-PUCHEU et Quitterie DASQUET

le 27 octobre 2023

Souvenirs de

Françoise SARRÈS épouse LABORDE le 18 janvier 2023

Marie Thérèse BEDOUT veuve GUICHOT le 23 février 2023

Jean-Pierre LAULHÉ le 13 mai 2023

André BIROU le 11 juin 2023

Marie MASURE veuve CERZAL le 14 juillet 2023

Ghislaine TABOUY épouse LABAN le 06 août 2023

Martine CAZABAN épouse BUZY-PUCHEU le 11 septembre 2023

Martine ALAMO épouse NAVARRO le 23 octobre 2023